

Rapport moral - 11 avril 2015

La nouveauté de l'année 2014 a été la mise en place de la fiche de recensement du petit patrimoine. Nous vous en avons parlé l'an dernier. Le conseil d'administration avait voulu la créer dans l'espoir que des adhérents, un peu rebutés par la complexité apparente des dossiers d'inventaire, pourraient l'utiliser et ainsi participer d'une manière plus succincte mais efficace à l'inventaire du petit patrimoine. Et aussi que d'autres personnes, mairies, offices de tourisme, marcheurs, l'utilisent de façon à couvrir de façon plus complète le territoire du département.

En effet, cette fiche rassemble sur une seule page les principales informations sur un édifice, sans croquis, sans description détaillée ; elle est donc beaucoup plus facile à remplir même pour ceux qui maîtrisent mal l'outil informatique. (On peut d'ailleurs aussi, comme les dossiers, la remplir manuellement.) Les informations recueillies sont recopiées (automatiquement) dans un fichier général qui permet ensuite d'effectuer toutes sortes de tris prédéfinis : par canton, par commune, par type d'édifice, par auteur, etc. On peut aussi effectuer d'autres tris, par exemple selon l'état de l'édifice, ce qui nous permet de savoir où il y a des édifices en danger.

Je voudrais au passage féliciter et remercier François pour son travail de programmation qui permet une utilisation facile de cet outil.

C'est donc un outil utile, qui permet de recenser des édifices pour lesquels on hésite à faire un dossier comme ces croix en bois banales sur lesquelles on n'a aucune information ou ces édifices répétitifs comme les cabanes, les chaudières, pour n'en citer que quelques-uns et de faire un recensement exhaustif d'un territoire.

L'objectif visé par le conseil d'administration a été atteint en partie puisque quelques personnes qui n'ont jamais fait de dossiers ont fait des fiches de recensement. Par contre, aucune personne étrangère à l'association n'a réalisé de fiches ; ou alors, ils ne nous ont pas envoyé le résultat de leur travail. Il y a eu une très nette accélération du processus puisque, au 31 décembre 2014, 690 fiches avaient été rédigées en à peu près 9 mois ; aujourd'hui nous en sommes à 1300, le chiffre a presque doublé en seulement 3 mois et demi.

Point positif, ce nouvel outil ne semble pas avoir nui à la réalisation des dossiers puisque leur nombre, qui avait chuté l'an dernier, est remonté, vous l'avez entendu à 75 cette année, ce qui est un chiffre tout à fait raisonnable.

Autre point positif la réalisation de la seconde version du *Vocabulaire du petit patrimoine* par Anita et Yannick Parrot, qui ont fourni un travail considérable car ce *Vocabulaire* a plus que doublé son nombre de pages et a étendu son champ à de nouveaux éléments. Donc, même si vous avez l'ancienne version,

achetez la nouvelle, elle vous sera très utile. Et un grand merci à Anita et Yannick qui ont fait don de leur travail à notre association.

Parmi les points qui me paraissent un peu inquiétants, il y a toujours le nombre de nos adhérents : en 2014, pour la première fois depuis 2011, le nombre des adhérents a baissé, les nouveaux ne parvenant pas à compenser ceux qui ne renouvellent pas. Seule exception les associations dont le nombre ne cesse de croître. En 2015, 2 adhérents individuels ont d'ailleurs remplacé leur adhésion personnelle par celle de leur association. C'est un phénomène habituel dans la vie des associations, il y a toujours des hausses suivies de baisses, mais c'est toujours inquiétant.

Et puis il y a le renouvellement des responsables. Le moins qu'on puisse dire est que ça ne se bouscule pas ... Pourtant l'an prochain, quoi qu'il arrive, François et moi ne nous représenterons pas. 5 ans nous paraissent être suffisants, après on s'use, on a moins de dynamisme et d'imagination. D'autres administrateurs envisagent également de ne pas se représenter à l'expiration de leur mandat. Donc il va falloir faire quelque chose. J'espère que parmi vous certains vont se sentir motivés pour participer. Ce serait plus facile s'ils se manifestaient dès cette année, de façon à ce qu'ils puissent se mettre au courant en douceur.

L'avenir de l'association repose sur la bonne volonté de ses adhérents.